



Le Dampsois Infos

Journal d'information
de la commune des Damps

JANVIER À SEPTEMBRE 2021

festivités



n° 77

L'ORÉE DU BOIS BRÈVES

voirie Travaux

Édito

par René DUFOUR
Maire des Damps



Dans le dernier Dampsois info je vous indiquais qu'il ne fallait pas baisser la garde face au virus et que le moyen le plus efficace de le combattre est la vaccination car elle seule nous permettra de retrouver une vie « à peu près comme avant ». Au vu de la situation actuelle je ne peux que vous inciter, les anciens comme les jeunes, à

vous faire vacciner si ce n'est pas déjà fait car, à défaut, vous ne pourrez pas voyager, aller au spectacle, au restaurant... De plus, non vacciné, vous courez le risque de contracter le virus avec les conséquences très graves d'hospitalisation en réanimation sans parler des décès qui peuvent survenir.

La vaccination et le maintien dans certains endroits des gestes barrières (masque, distanciation, lavage des mains) sont les seuls moyens aujourd'hui pour lutter contre la Covid-19. Vos élus Dampsois sont vaccinés. Plus nous serons vaccinés, moins le virus aura d'emprise sur les uns et sur les autres et plus vite

nous retrouverons, ce que nous souhaitons tous, notre liberté d'aller et venir comme bon nous semble.

N'hésitez pas, regardez simplement ce qui se passe dans les hôpitaux surchargés, débordés pour certains et faites-vous vacciner. C'est simple et gratuit.

En ce début septembre, je vous souhaite une très bonne rentrée après des vacances reposantes au cours desquelles vous avez, je l'espère, pu reprendre des forces pour affronter l'année qui s'achève dans des conditions que nous espérons tous meilleures.

Bien à vous.



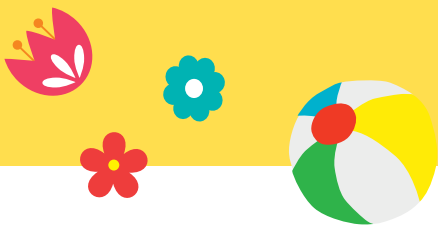
AU SUJET DE...

► Les impôts locaux

La taxe d'habitation est supprimée sur la période de 2020 à 2023 sur les résidences principales donc ce sera un impôt de moins pour les ménages. Cette recette communale ne sera donc plus versée par les contribuables mais sera compensée par le versement à la commune, de la part départementale sur les propriétés bâties. Concrètement, pour vous, qu'est-ce que cela veut dire ?? Sur la feuille d'impôt « Taxe Foncière sur les propriétés bâties » que vous

allez recevoir, vous constaterez que le taux figurant dans la colonne « commune » est nettement supérieur (36,32%) à celui de l'année précédente. C'est normal car il s'agit de l'addition de deux taux : 16,08% pour la commune des Damps et 20,24% pour le département de l'Eure. **Vous payerez la même taxe que l'an passé** (aux majorations près que l'Etat impose par la loi de finances). La commune n'a pas modifié son taux, il est toujours à 16,08%.





AU SUJET DE...

► L'urbanisme

Dans toute société, des règles existent. En matière d'urbanisme il y a de manière globale, un Code de l'urbanisme et il y a dans les collectivités des PLU, PLUi (Plan Local d'Urbanisme et Plan Local d'Urbanisme intercommunal). L'urbanisme c'est tout ce qui touche à la propriété (terrain, construction, démolition, modification). Chaque fois que vous avez un projet qui concerne un bien personnel vous rentrez dans le cadre de l'urbanisme et des règles qui en découlent. Vous changez votre clôture, vous démolissez un mur, un bâtiment, vous modifiez l'extérieur de votre maison ou effectuez un ravalement, vous voulez agrandir votre maison, vous souhaitez installer des ouvertures en toiture, etc.... Vous devez faire une déclaration en mairie (Certificat d'Urbanisme, Déclaration

Préalable, Permis de démolir, Permis de construire). Les délais varient d'un à trois mois pouvant être allongés si l'architecte des bâtiments de France intervient, si votre dossier est incomplet ou mal renseigné... D'où l'intérêt de contacter, sur le projet que vous voulez réaliser et bien avant les travaux, la mairie qui vous orientera si nécessaire vers le service urbanisme de l'agglomération Seine Eure qui instruit les dossiers. Dans tous les cas, si vous ne respectez pas les règles d'urbanisme qui s'imposent à tous, vous serez contraints car les autorisations ne vous seront pas délivrées et vous ne pourrez pas effectuer vos travaux. Par contre, les travaux réalisés à l'intérieur des constructions ne sont pas concernés par les démarches liées au droit de l'urbanisme.

► Adresses postales



Pour de nombreuses propriétés, les numéros de voirie ne sont pas visibles parce que mal placés ou tout simplement absents. Cela pose de sérieux problèmes aux agents de la Poste, aux sociétés de livraisons de colis, à la municipalité ; Des plis à distribuer, si le numéro n'est pas indiqué clairement, la distribution peut ne pas être faite. Il faut apposer près de l'entrée (mur, porte ou autre support) le numéro qui vous a été attribué par la mairie lors de la construction de votre maison. De plus sur les boîtes aux lettres doivent figurer : les noms et prénoms de chaque personne qui habite le foyer.



TRAVAUX

► L'Orée du Bois

Tous les terrains de la tranche 2 sont vendus ou réservés pour quelques-uns. Les maisons sortent de terre et les premiers habitants sont installés. La SILOGE a déposé son permis d'aménager et le projet



des 15 pavillons devrait être remis à la mairie dans les semaines qui viennent avec ensuite le permis de construire. La tranche 3 (la dernière) devrait, si aucun problème ne vient la perturber, être présentée aux élus probablement avant la fin de l'année pour un début de travaux en mai 2022. On rappelle que cette tranche comportera 10 terrains en accession à la propriété, 6 pavillons locatifs avec option d'achat et 11 logements locatifs pour les Seniors avec une salle commune. Cette tranche clôturera ce projet démarré en 2014 et qui a connu pas mal de péripéties.

► Voirie



Nous poursuivons, avec l'agglomération, la réfection de certaines rues. En août, l'entreprise Toffotutti a refait en totalité le chemin des Haies entre la rue des Peupliers et la rue des Dardanelles. Un beau ruban noir a remplacé le revêtement qui commençait à bien vieillir.



TRAVAUX

► Salle O. Mirbeau

Clap de fin à la salle Octave Mirbeau. La deuxième et dernière tranche a été achevée en août avec là aussi des problèmes liés aux gens du voyage qui ont investi les parkings dès le confinement début avril pour ne quitter les lieux qu'un bon mois après. Un gros nettoyage a été nécessaire sur les parkings et autour de la salle (nous passons les détails) !

Malgré ces obstacles, les travaux ont été réalisés et portent sur : réfection du revêtement de sol, peinture des murs, nouvelles protections en bas des



murs, aménagement des vestiaires, installation de chasses dans les WC, modification des évacuations des

eaux pluviales, sécurisation des accès aux trois parkings avec la pose de bornes électriques amovibles, mise en place d'une sonorisation fixe (les DJ et autres animateurs devront se conformer aux nouvelles règles) et installation d'un sonomètre nouvelle génération.

Nous ne savons pas quand aura lieu l'inauguration, étant toujours tributaire du protocole sanitaire mais dans tous les cas, vous en serez informé.



LE COIN DE L'AGGLO

► ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement)

Et si on prenait le temps de s'amuser ... Cette année 2021 est de nouveau une année compliquée pour tout le monde, la Covid nous prive malheureusement de beaucoup de projets mais nous avons décidé désormais de sourire, de rire, de s'amuser et de penser à autre chose pendant ce mois de juillet.

En effet, pas de thèmes définis mais nous allons, animateurs et enfants, prendre le temps de créer, fabriquer et inventer. Mais nous tenons avant tout à ce que les enfants s'amuse pendant ces vacances. Tout sera mis en place et réfléchit pour apprendre en s'amusant et nous mettrons en avant la créativité

de l'enfant. Des activités manuelles, des jeux sportifs, des balades au bord de l'Eure, des cabanes en forêt, des chasses au trésor, des jeux d'eau et plein d'autres loisirs seront de la partie.

N'oublions pas nos objectifs ainsi que nos valeurs durant ce mois qui restent importantes à rappeler comme le vivre ensemble, l'entraide, le partage... Toutes ces valeurs seront bien sûr mises en avant afin de montrer aux enfants qu'il est toujours possible d'être ensemble malgré la situation sanitaire.

Venez passer de bonnes vacances et vous amuser à l'accueil de loisirs des Damps.

► Silence on tourne !

Les enfants de l'ALSH des Damps ont été les acteurs d'un film revisité sur l'histoire du Petit chaperon rouge. Le titre, « Sauve qui peut, chaperons-nous ». Le tournage a duré de nombreuses semaines en compagnie de Jérémie SASSIN, employé au cinéma de Val-de-Reuil qui a participé pour la partie technique sur un scénario écrit par les jeunes. Les enfants ont été super motivés, connaissant leurs textes par cœur et les parents ont également joué le jeu. La projection a eu lieu au cinéma Les Arcades de Val de Reuil le 10 juin en présence de René DUFOR maire, des parents mais en nombre très limité compte tenu du protocole sanitaire. Un très beau projet porté par les animateurs de l'accueil de loisirs des Damps, une formidable réalisation, un grand merci à Jérémie Sassin et aux enfants pour leur participation active.

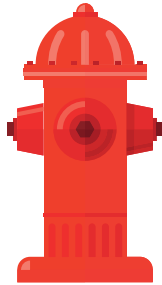




BRÈVES

► Sécurité incendie

La pose de deux (2) nouveaux poteaux d'incendie vient d'être effectuée par TEAM et Véolia. Ces deux poteaux sont installés route de l'Eure et angle de la rue des Carrières. Le coût est 10 000 euros avec



60% de subvention soit pour la commune 4 000 euros. Ces poteaux permettront aux Sapeurs-pompiers, en cas d'incendie, de pouvoir lutter plus efficacement. D'autres suivront.

► Départ en retraite

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, dont 20 années à l'école des Damps, Mme CORROYER



Véronique a quitté son poste pour une retraite bien méritée. En raison de la Covid-19, il n'a pas été possible d'organiser une manifestation avec les enfants et les parents. Néanmoins, une confidentielle cérémonie a été organisée à l'école et des cadeaux ont été remis à Mme Corroyer pour la remercier de son activité au sein de l'école.

► L'école Jules Verne

Le 2 septembre, ce sont 114 élèves (maternelles et élémentaires) qui sont rentrés à l'école (5 classes). La fermeture d'une classe a obligé les enseignantes à se réorganiser. Nous aurons donc côté des maternelles, une classe de Petite et Moyenne section et une classe de Grande section. Côté élémentaire, une classe

de CP-CE1, une classe de CE1-CE2 et une classe de CM1-CM2. Quelques menus travaux ont été effectués, les sols nettoyés comme tous les ans et un grand ménage par l'entreprise prestataire. Nous démarrerons avec le même protocole que l'an passé et appliquerons à la lettre les consignes du ministère de l'éducation si nouveau

► Sondage jeunes

La municipalité a lancé en juillet un sondage auprès des jeunes dampsois de 12 à 17 ans pour connaître leurs souhaits en matière de jeux et d'équipements sportifs. À fin août, c'est une petite trentaine de jeunes qui ont répondu sur 95 envois ! Si vous faites partie de cette tranche d'âge vous pouvez, même si le délai est dépassé, envoyer par mail votre réponse en mairie et nous en tiendrons compte.

► Parc des Dans (zone activités)

Une dernière opération vient de s'achever consistant à contrôler la position très précise de la cavité souterraine située à l'extrême Nord de la parcelle. Le permis d'aménager doit être déposé dans les semaines à venir.



RESPECTONS LES RÈGLES !

○ BACS À DÉCHETS

l'agglomération met à disposition des ménages des bacs pour la collecte des déchets : bac gris pour les ordures ménagères, bac vert (marron) pour les petits déchets végétaux, bac couvercle jaune pour le recyclage. Ces bacs jaunes sont distribués sur tout le mois de septembre aux ateliers municipaux. Il faut venir les retirer avec un justificatif de domicile. Le bac vous

sera donné après enregistrement informatique de votre adresse et du numéro du bac. Seules les personnes n'ayant pas de véhicule et/ou étant âgées se verront porter le bac à la maison. Pour tous les autres il faut vous rendre aux ateliers, aux jours et heures indiqués, pour retirer le bac. À compter de janvier 2022, les sacs jaunes ne seront plus ramassés !





BRÈVES

▶ RESPECTONS LES RÈGLES !

○ LES CHIENS

Vous êtes propriétaire d'un animal à quatre pattes alors, svp, respectez une règle d'or « je ramasse les crottes de mon petit ou gros toutou adoré ». Les agents municipaux et les promeneurs vous en remercieront.

Si vous possédez un(e) chien(ne) de 1^{ère} ou 2^e catégorie, n'oubliez pas de les déclarer en mairie (c'est une obligation). Pensez aux voisins et évitez que votre chien, s'il est dans votre jardin aboie toute la journée !

Enfin, vérifiez vos clôtures et pieds de clôture afin que votre animal ne puisse pas mordre un passant, un enfant et qu'il ne puisse pas s'échapper et ainsi éviter aux agents municipaux de le rattraper car ils ont autre chose à faire !

○ FEUX

Nouvel arrêté préfectoral entré en vigueur le 16 novembre 2020 sur le brûlage à l'air libre des déchets verts. Les déchets verts comprennent : tontes, taille de haies, d'arbustes, travaux

d'élagage, d'abattage, débroussaillage, ramassage des feuilles mortes. Les particuliers, les collectivités doivent utiliser les déchetteries ou composter. Le NON RESPECT vaut une contravention de 450 euros.

○ ENCOMBRANTS I

Il est interdit de déposer sur ou en bordure de la voirie des objets divers. Vous devez obligatoirement si vous possédez un véhicule les déposer en déchetterie ou, s'ils sont en bon état, les déposer à la Ressourcerie (09 86 48 63 60) ou auprès d'Emmaüs (02 35 77 00 57). Si vous n'avez pas de véhicule appelez malgré tout la Ressourcerie. On rappelle que laisser des objets sur la voie publique est passible d'amende.

○ DÉCHETS

Les déchets de bois, gravats, pneus, TV, cartons, électroménagers, bouteilles de gaz, produits dangereux.... doivent être portés en déchetterie. Il y va de la sécurité de tous.

○ HAIES

Après les épisodes très pluvieux de ces derniers mois, les haies commencent chez certains administrés à déborder sur la voie publique. Il est rappelé que les haies bordant les voies publiques doivent être taillées car elles peuvent constituer un danger pour les piétons et les usagers de la route (panneaux de signalisation dissimulés). De même les haies entre des propriétés privées sont à tailler régulièrement.

○ BRUITS

Un arrêté préfectoral régit les horaires d'utilisation des engins bruyants (tronçonneuses, disquieuses, engins à moteur thermique...).

Leur utilisation n'est autorisée que :

- Lundi au vendredi 8H30 à 19H30.
- Samedi 9H à 12H et 15H à 19H
- Dimanche et jours fériés 10H à 12H

En dehors de ces horaires l'utilisation d'engins bruyants est strictement interdite.



ÉTAT CIVIL

▶ Naissances

Ayden VERDURE le 04/01/2021
Mila HEDOUIN VIOLI le 11/01/2021
Apolline MOREAU le 12/02/2021
Illan VICENTE le 21/03/2021
Alice LEMONNIER le 02/04/2021
Axel MAIDON le 18/04/2021
Sofia GONCALVES PEREIRA le 16/05/2021
Esteban WIBAULT le 10/06/2021
Sofia-Maria MIHAILESCU le 29/06/2021

▶ Décès

Sébastien BOURDON le 18/01/2021
Geneviève LEMARCHAND le 14/03/2021
Cécilia TEIXEIRA le 23/03/2021
David MORRISON le 20/06/2021
Maria DA SILVA le 01/07/2021
Christian FIENG le 16/07/2021
Geneviève DEMIVILLE le 18/07/2021
Charles VANDENBOSSCHE le 25/07/2021

▶ Pacs

Amandine SALASC et Olivier DUFOUR le 22/01/2021
Stacy JEANS et Tom DUMENIL le 12/03/2021
Eva PARISOT et Quentin MARQUES le 21/05/2021
Mélanie GREMONT et Florian YVART le 21/05/2021
Lauréna CARON et François LEGILLON le 25/06/2021

▶ Mariages

Lise-Marie MENARD et Bertrand LACAILLE le 19/12/2020
Dominique DUBOIS et Fabrice ELIXANDER le 20/03/2021

Sophie DUCHEMIN et Philippe GIRAUD le 24/04/2021
Claire PANEL et Manpreet SINGH le 31/07/2021



ACTIVITÉS MUNICIPALES

Entre Noël 2020 et aujourd'hui, Il n'y a eu aucune manifestation festive dans la commune. Tout a été progressivement annulé en fonction de l'évolution du virus et de ses variants. Nous espérons pouvoir reprendre quelques activités municipales à compter du mois d'octobre avec l'obligation d'un « passe sanitaire » ou d'un test PCR.

► Repas des Anciens

Il est encore annulé cette année. Nous sommes désolés mais le virus circule toujours et le protocole sanitaire est toujours trop contraignant (port du masque pour se déplacer dans la salle, nombre réduit par table, pas de danse ou alors avec masque...). Les élus à l'unanimité ont tranché par sécurité pour l'annulation du repas d'octobre et pour le remplacement, comme en 2020, par un beau colis de Noël. Nous souhaitons tous qu'en 2022 nous puissions reprendre nos bonnes habitudes avec la formule repas, animations et danses afin que tous nous retrouvions cette vie sociale et conviviale qui nous manque tant.

► Maisons fleuries

Les lauréats du concours des maisons et jardins fleuris 2020 ont reçu leurs récompenses en février. Pas de cérémonie mais un passage individuel en mairie pour retirer leurs cadeaux. **Maisons, jardins** : Mmes et MM. G. Lugez, L. Poyer, T. Noncher, J. Nion, F. Sergent. **Décors Noël** : Mmes et MM. P. Demarest, Desechalliers, M. Delamare, Y. Dufour, M. Aveline et Prix d'honneur à M. Duval. Tous ont reçu fleurs et bons d'achat.



FESTIVITÉS SEPTEMBRE 2021 À FIN FÉVRIER 2022

2021

| | |
|---------------------|---|
| 2 OCTOBRE | Opération nettoyage "Berges Saines" (Bords de Seine) |
| 15 - 24 OCT. | Exposition d'Art contemporain (salle OM) |
| 11 NOVEMBRE | Armistice 1914-1918 (Monument aux Morts) |
| 21 NOVEMBRE | Théâtre (Salle OM) |
| 27 NOVEMBRE | Bourse aux jouets, vêtements, puériculture (Salle OM) |
| 5 DÉCEMBRE | Marché de Noël (Salle OM) |

2022

| | |
|-------------------|---------------------------------------|
| 8 JANVIER | Galette des Reines et Rois (Salle OM) |
| 21 JANVIER | Vœux aux Dampsois (Salle OM) |
| 26 FÉVRIER | Théâtre d'improvisation (Salle OM) |

Salle OM : Octave Mirbeau, rue des Merisiers, Les Damps

Attention : compte tenu du nouveau protocole sanitaire, la présentation d'un **passé sanitaire** ou d'un **Test PCR** pourra être exigée.

Toutes ces manifestations sont programmées mais pourraient être reportées ou annulées si la pandémie perdure !!!

Extraits des conseils municipaux

18 janvier 2021

- Révision des tarifs : concessions au cimetière, location salle O. Mirbeau.
- Modification des tarifs pour les repas cantine et portage à domicile.
- Mise en disponibilité d'un agent à compter de mi-février.

22 février 2021

- Résultat de l'appel d'offres des travaux salle O. Mirbeau. Le montant des travaux de cette seconde tranche est de 141 913 euros (TTC).
- Mise en place d'un groupement de commandes avec l'agglomération pour la téléphonie.
- Présentation des Orientations budgétaires pour 2021 et les autres années du mandat.

23 mars 2021

- Affectation des résultats de l'exercice 2020 pour la commune et le CCAS.
- Vote du budget primitif 2021 commune et CCAS
- Vote des trois taxes directes locales et des subventions aux associations.
- Avenant n°1 (Fouché) 3174,31 euros pour la salle O. Mirbeau.

17 mai 2021

- Acquisition de matériels pour les espaces verts.
- Modification des toilettes salle OM.
- Achat armoire réfrigérée et réfrigérateur pour le bar.
- Avenant 1411,31 euros pour un équipement salle O. Mirbeau.
- Garantie d'emprunt pour les logements locatifs SILOGE.
- Permanences des élus pour les élections.

22 juin 2021

- Vote comptes de gestion et Administratifs commune et CCAS exercice 2020.
- Devis pour la sonorisation de la salle O. Mirbeau pour 5095,98 euros. Une DM sera réalisée.
- Travaux Salle O. Mirbeau pour 4111.80 euros (enrobé accès et démolition escalier parking).
- Demande de fonds de concours à l'agglo.